

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Annecy, le 15 juin 2023

### Sur le Chéran, les premières mesures de restrictions des usages de l'eau en Haute-Savoie

Alors que les pluies de mars et avril avaient permis de revenir à une situation globalement normale, le mois de mai a présenté des précipitations 60 % inférieures à la normale entraînant une baisse des débits des cours d'eau.

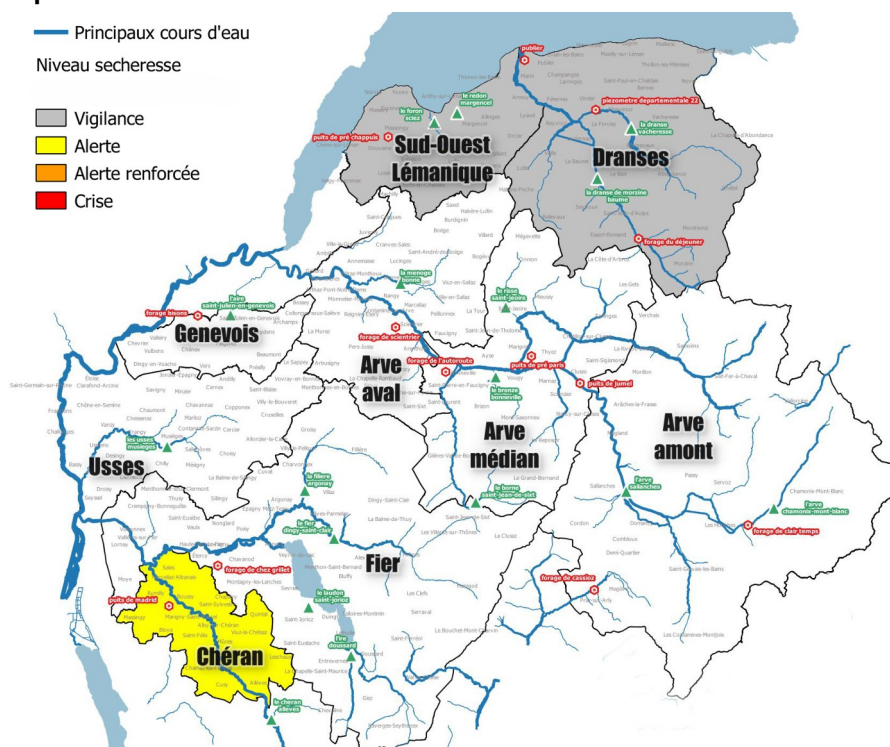
Depuis début juin, cette baisse s'est accentuée sur la majorité des secteurs. Les orages ont permis une brève remontée des débits mais qui reste aléatoire en fonction des bassins-versants. En parallèle, l'alimentation des cours d'eau par la fonte des neiges se poursuit, mais avec un stock limité en moyenne montagne.

Quant à la situation des nappes phréatiques, elle reste stable mais présente une tendance à la baisse sur certains secteurs.

Les températures et le manque de précipitations attendues risquent d'aggraver la situation, notamment sur le bassin-versant du Chéran où les niveaux des débits ont marqué une forte baisse en mai. Malgré une remontée ponctuelle liée aux orages, ces débits devraient redescendre rapidement sous les seuils d'alerte. Sur le Sud-Ouest Lémanique et les Dranses, une tendance continue à la baisse des débits est observée, ce qui incite à la vigilance. La situation sur les autres secteurs du département reste stable mais peut être localement préoccupante et mérite la plus grande attention pour les prochaines semaines.

**Ainsi, à compter de ce jour, compte tenu des prévisions météorologiques :**

- **Les Dranses et le Sud-ouest lémanique passent au niveau « vigilance ».**
- **Le Chéran, plus touché, est placé en « alerte. »**



**Préfecture de la Haute-Savoie  
Bureau de la représentation et  
de la communication de l'État**

Sur le secteur du Chéran placé en alerte, les principales mesures de restrictions d'usage qui s'appliquent sont :

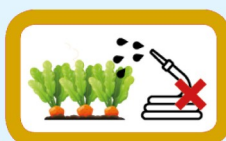
## Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse

Usages d'agrément quelle que soit la ressource : eau potable, puits, forage, source privée (hors récupération eaux de pluie)

# ALERTE



**Interdiction d'arroser**  
les pelouses, les ronds-points,  
les espaces verts publics et privés,  
et les massifs fleuris  
de 8h à 20h



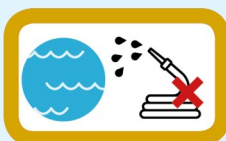
**Interdiction d'arroser**  
les potagers  
de 8h à 20h



**Interdiction de laver**  
les véhicules  
Ne pas laver hors stations professionnelles  
équipées de système à haute pression  
ou de recyclage



**Fermeture**  
des fontaines publiques et privées  
en circuit ouvert



**Interdiction de remplir ou vidanger**  
les piscines privées...  
sauf les piscines maçonnées lors de la première  
mise en service pour réception de travaux



**Activités industrielles**  
et commerciales  
Réduction de 25 % des volumes d'eau  
sauf exceptions



**Interdiction d'arroser**  
les stades, les golfs...  
entre 8h et 20h  
Pour les golfs :  
réduction de 30 % des volumes d'eau



**Interdiction de nettoyer**  
les façades, toitures, trottoirs  
et autres surfaces imperméabilisées



**Interdiction**  
de l'irrigation par aspersion  
des cultures  
entre 11h et 18h

Ces mesures ne s'appliquent pas dans le cadre de la sécurité publique (lutte contre l'incendie en particulier).

L'application de ces restrictions fera l'objet de contrôles réalisés par l'office français de la biodiversité (OFB). Il est rappelé que toute infraction aux restrictions mises en place en matière de sécheresse constitue une contravention de 5<sup>ème</sup> classe, punie de 1 500 € d'amende pour les personnes physiques (7 500 € pour les personnes morales).

**Préfecture de la Haute-Savoie**  
**Bureau de la représentation et**  
**de la communication de l'État**

Tél. : 04 50 33 60 58 – 06 78 05 98 53  
Courriel : [pref-communication@haute-savoie.gouv.fr](mailto:pref-communication@haute-savoie.gouv.fr)  
@Prefet74 | [www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)

Vous pouvez consulter l'ensemble des mesures applicables sur <https://www.haute-savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevenir-le-risque-et-se-proteger/Eau/Secheresse>

Sur les secteurs du Sud-Ouest lémanique et des Dranses placés en vigilance



# Économisons l'eau !



Un nouveau point de situation sera fait prochainement. Si les précipitations actuelles et à venir s'avéraient insuffisantes, des mesures de restriction des usages de l'eau pourront être étendues.

Afin de contribuer à améliorer la situation sur le territoire, le préfet de la Haute-Savoie appelle l'ensemble des acteurs (particuliers, entreprises, et collectivités) à faire des efforts pour économiser l'eau dès à présent. En adaptant quelques gestes simples dans notre vie quotidienne, il est possible de réduire notre consommation d'eau et de retarder la mise en œuvre des mesures de restrictions.

**Préfecture de la Haute-Savoie  
Bureau de la représentation et  
de la communication de l'État**

Tél. : 04 50 33 60 58 – 06 78 05 98 53  
Courriel : [pref-communication@haute-savoie.gouv.fr](mailto:pref-communication@haute-savoie.gouv.fr)  
@Prefet74 | [www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)